

## COMMUNIQUÉ

Paris, le 6 mai 2021

### **Conférence sur le numérique : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'empare des enjeux liés au numérique en vue du Sommet de la Francophonie de Djerba**

Les 5 et 6 mai 2021, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a organisé une conférence réunissant experts et parlementaires francophones sur le thème : « Quelle action parlementaire francophone pour la réglementation du numérique ? ».

Ce colloque, qui a rassemblé plus de 70 participants, avait pour objectif de rapprocher tous les acteurs de la Francophonie et d'échanger avec les experts et les universitaires. Les parlementaires ont longuement dialogué avec des experts issus d'institutions francophones telles que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), TV5MONDE, la Conférence des OING de la Francophonie, le Réseau des autorités de protection des données personnelles de l'espace francophone (AFAPDP) ainsi que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français (MEAE) et l'Union francophone.

Ensemble, ils ont nourri une réflexion approfondie pour protéger au mieux les intérêts des citoyens, leur liberté et leurs données personnelles dans un contexte d'essor des nouvelles technologies. Plusieurs acteurs ont appelé de leurs vœux une stratégie francophone d'actions concrètes pour promouvoir la diversité culturelle.

*« Je me réjouis de la qualité et de la richesse des échanges que nous avons eus pendant ces deux journées de conférence. Ce colloque n'est pas une finalité en tant que telle mais une démarche pour prendre en compte les préoccupations des citoyens et de la société civile en*

**L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 90 parlements ou organisations interparlementaires.**

[www.apf.francophonie.org](http://www.apf.francophonie.org)

Contact presse : [jmalamba@apf-fr.org](mailto:jmalamba@apf-fr.org)

*s'appuyant sur les sections de l'APF et nos Commissions et Réseaux.* » a indiqué **Jacques Krabal**, Secrétaire général parlementaire de l'APF.

Les propositions de réglementation du numérique élaborées en commun seront portées au Sommet de la Francophonie de Djerba, en novembre prochain, dont le thème est : « Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone ». L'APF y fera des recommandations dans son Avis adressé aux chefs d'État et de gouvernement.

*« Cet espace immatériel occupe une place trop importante dans nos vies pour s'exonérer d'une réglementation rigoureuse et équitable. Pour la Francophonie, le numérique est un enjeu de démocratie, de liberté et de solidarité. »* a affirmé le Secrétaire général parlementaire de l'APF.

**L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 90 parlements ou organisations interparlementaires.**

**[www.apf.francophonie.org](http://www.apf.francophonie.org)**

Contact presse : [jmalamba@apf-fr.org](mailto:jmalamba@apf-fr.org)